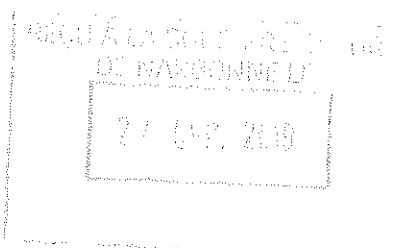



COMMUNE DE SOULATGE 11330

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL	
<p>Département de L'Aude</p> <p>Arrondissement de Narbonne</p> <p>Domaine : 9 Sous-domaine : 9.4</p> <p>Objet :</p> <p>Position de la commune sur la fermeture des trésoreries</p> <p>Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 10</p> <p>Convocation C.M. en date du : 03/09/2019</p> <p>Affichage en date du : 03/09/2019</p> <p>Publication de la présente en date du :</p> <p>Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le :</p> <p>Par publication le :</p> <p>Par délégation le :</p> <p>(signature) Prénom NOM</p>	<p>Séance du lundi 9 septembre 2019. L'an deux mille dix-neuf et le neuf septembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Soulatgé, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian CASTIES, Maire.</p> <p><u>Présents</u> : MM. CASTIES Christian, DELLOUE Alexandre, GAUTIER Jean-Marc, LABROUSSE Sophie, LINDNER Claire, LÉPINEUX Reine, SALGAS Guy, SALLES Clémentine, SOMOZA Anibal. Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Absents</u> : DELFOUR Cédric</p> <p><u>Procurations</u> : 0</p> <p><u>Secrétaire</u> : GAUTIER Jean-Marc</p> <p>VU le Code Général des Collectivités Territoriales, VU les projets déjà présentés dans le cadre de la géographie revisitée dans les départements de la Corrèze, la Haute Vienne et la Creuse par le Ministre de l'Action et des Comptes Publics, VU la fermeture programmée des trésoreries de proximité pour les remplacer par des points de contact (permanence dans les mairies, bus itinérants, rendez-vous par vidéo, présence ponctuelle dans les MSAP maisons de service public), VU le projet de transfert des missions topographiques à l'IGN, VU le souhait exprimé lors du grand débat pour que les services publics soient maintenus compte tenu de leur rôle de cohésion sociale et d'équilibre territorial,</p> <p>Où l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide de</p> <p>-S'OPPOSER fermement à cette nouvelle vague de démantèlement des services publics en milieu rural, -S'OPPOSER au projet de créations d'agences comptables et de transfert des missions topographiques, -EXIGER le maintien des trésoreries de proximité avec le plein exercice de leurs compétences actuelles en matière de recouvrement de l'impôt, de tenue de comptes des hôpitaux, des EHPAD, des collectivités locales et établissements publics locaux.</p> <p>Fait et délibéré en séance le jour, mois, et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.</p> <p></p> <p>Le Maire, Christian CASTIES.</p> <p></p>
	Accusé de réception Préfecture du

